Devoirs faits au collège

(24 heures annuelles)

L'intervenant « Devoirs faits » :

- > accompagne les élèves à la réalisation des devoirs en lien avec les connaissances, les compétences et les méthodes travaillées en classe ;
- ➤ participe aux réunions de coordination de Devoirs faits, à la composition des groupes et les fait évoluer en fonction des besoins des élèves ;
- > assure le suivi des élèves et le lien avec les professeurs de la classe des élèves.